

**Le Conseil de Ville de Moutier est convoqué
à la Sociét'halle, le lundi 30 janvier 2023, à 19 h 30**

Ordre du jour

1. Appel
2. Déclarations de groupes
3. Procès-verbal N° 382 du 5 décembre 2022
4. Election du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2023, selon les dispositions de l'article 45 du Règlement d'organisation et des articles 2, 6 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) du Président
 - b) du 1^{er} Vice-Président
 - c) du 2^e Vice-Président
 - d) de deux scrutateurs
5. Constitution des commissions permanentes, selon les dispositions des articles 45, 58, 59 et 62 du Règlement d'organisation et des articles 16 et 49 du Règlement du Conseil de Ville
 - a) Commission de gestion et de surveillance
 - b) Commission des finances
 - c) Commission technique
 - d) Commission de l'urbanisme
 - e) Commission de la culture, des sports, des loisirs et de la jeunesse
 - f) Commission scolaire
6. Désignation des membres prévôtois appelés à siéger au sein de la Commission spéciale mixte pour l'accueil de la Commune municipale de Moutier, instituée par le Parlement de la République et Canton du Jura
7. Communications
8. Questions orales
9. Divers

Affaires en suspens

- **N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse : 10.01.2023**
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? »
- **N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! »
- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »

Interventions parlementaires déposées le 5 décembre 2022 devant être traitées par le Bureau du Conseil de Ville du 6 février 2023 :

- **N° 1785 – IN 508 | Délai de réponse : ...**
Interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance
- **N° 1786 – MO 724 | Délai de réponse : ...**
Motion urgente du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire.

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch (<http://www.moutier.ch/administration/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances>).
- Les dates des séances du Bureau et du Conseil de Ville seront arrêtées par le Bureau lors de sa première séance du 6 février 2023.

Moutier, le 9 janvier 2022/vs

Au nom du Conseil municipal

Le Président :

L'Adjointe au Chancelier :

M. Winistoerfer

V. Simonin

Afin de faciliter son travail, la Chancellerie municipale vous remercie de bien vouloir lui transmettre vos interventions, déclarations de groupe, etc. par courriel à l'adresse : cv@moutier.ch, au plus tard le lendemain de la séance du Conseil de Ville.